

Schème

Référentiel de formation

art-thérapie

2^{ème} année

2026

Référentiel de la formation en art-thérapie

I) L'art-thérapie :

L'art-thérapie est une méthode de soins par le biais de l'expression créative. Que la personne soit en difficulté psychique ou non, l'œuvre inscrit dans sa matière les passages cherchés vers la parole. La parole, le geste, se déposent en un lieu. C'est ce lieu, cet objet médiateur, lorsque les nœuds psychiques viennent à devenir contraignants ou trop douloureux, qui sert de motif, de pré-forme (schème) à la rencontre. Il permet que des éléments inconscients se déploient entre les deux acteurs de celle-ci.

L'art-thérapeute ne soumet aucune analyse des productions aux patients durant les séances. Il les amène au fur et à mesure des travaux effectués à découvrir leur langage là où il était bloqué, angoissant, impossible. Les séances d'art-thérapie ne peuvent s'effectuer sans en renseigner le corps médical.

Objectifs de la formation :

4 compétences :

- Instruction de prise en charge et de mise en place de l'atelier art-thérapeutique / Cadre théorico-pratique de l'atelier, mise en place, méthodologie, dispositifs. - Les processus de création
- Analyse de la pratique / Connaissance du champ analytique et théorique en art-thérapie, champ d'application/indication de l'art-thérapie
- Relations et communications professionnelles avec les équipes de soins. / Savoir problématiser les enjeux cliniques / pluridisciplinarité
- Professionnalisation, gestion de l'activité d'art-thérapeute / Les enjeux institutionnels,

Contenu de la formation :

La formation en art-thérapie forme au métier de praticien en art-thérapie. Elle est aussi le moyen d'accroître ses compétences et de gagner en responsabilités à venir. L'art-thérapie engage dans sa pratique une connaissance plurielle. Les acquis indispensables en théorie psychanalytique et en clinique ne peuvent suffire pour prendre en charge des patients. Si nous utilisons comme média la peinture, la terre, l'écriture, le théâtre, il s'agit bien aussi d'en connaître le plus profondément possible leur champ pratique, phénoménologique, philosophique, historique et social.

Les formations enseignent toutes les disciplines que l'art-thérapie et les médiations artistiques ainsi comprises exigent. Elles se démarquent par leurs études des thérapies comportementales et de toute approche spiritualiste.

II) Cours de la formation :

De 2 à 4 ans d'études :

- Animation ateliers plastiques / **année préparatoire** (1 an)
- Médiations artistiques / **1ère année d'art-thérapie** (1 an)

- **Art-thérapie : 2^{ème} et 3^{ème} année d'art-thérapie** (1 an 1/2)

Pour les renseignements et descriptions sur l'année préparatoire et médiations artistiques voir les référentiels correspondants

Lors de la dernière session (mars) > l'attestation de fin de formation est délivrée

- Document administratif réglementaire
- Celle-ci n'est point le certificat d'art-thérapeute

Prérequis :

- Il est demandé d'avoir une pratique artistique : peinture, sculpture, théâtre, écriture, danse, chant, etc.

> Important : une inscription directement en 2^{ème} année, soit 1 an ½ d'études, demande :

- Bac+3 en psychologie (ou équivalents) ou Master I d'arts-plastiques (ou équivalents)
- et/ou les acquis professionnels
- avoir 22 ans minimum.

- **Les candidats à la formation doivent préalablement prendre contact avec le directeur pédagogique pour établir leur durée de cursus.**

- *L'art-thérapie engage un travail avec des personnes en difficultés psychiques. Pour cela il est fortement demandé aux stagiaires de faire une démarche de connaissance de soi.*

2^{ème} année d'art-thérapie :

La 2^{ème} année de formation en art-thérapie se déroule sur 10 mois (septembre-juin)

3 jours / mois

180 h contractuelles de formation par année

Soit : 110 h théorie + 70 h art-thérapie, atelier de pratique

Tutorat / suivi pédagogique : 15 h

Stages : 150 h

Soit un total de : 345 h

Jours/Horaires :

Jeudi, vendredi, samedi : 9h30-12h30 / 14h-17h

3^{ème} année d'art-thérapie :

Année de professionnalisation

La 3^{ème} année de formation en art-thérapie se déroule sur 6 mois (septembre-mars)*

2 jours/ mois

72 h contractuelles de formation par année

Tutorat / suivi pédagogique : 15 h

*Pas de formation en décembre

Stages : 100 h

Jours/Horaires :

Lundi, mardi : 9h30-12h30 / 14h-17h (6h)

Stages > nombres heures de stages 2^{ème} et 3^{ème} année : 250 h

Pour les stages, les documents suivants sont transmis aux stagiaires :

- fiche tutorielle pour demandes de stages
- convention de stage
- fiche évaluation de stage
- assurance RC de ATMAO

Le mémoire ne peut être soutenu que si les heures de stages sont certifiées. (fiche individuelle de formation)

III) Description générale de la formation :

Elle étudie, développe et signifie avec l'aide des thèmes et modules proposés et de l'équipe pédagogique, les instances psychiques, les structures créatives, les processus de symbolisation via le médium et le transfert. A travers ce programme, tous les ateliers expérientiels, les psychopathologies, les théories et les cliniques sont traitées en lien. Les ateliers expérientiels dans lesquels les stagiaires sont invités à produire des travaux picturaux ou dispositifs médiateurs permettent par leurs études et commentaires pratiques de définir et de lier les diverses disciplines qu'exige l'exercice de l'art-thérapie.

IV) Suivi pédagogique :

- Tutorat : des tuteurs formateurs suivent les stagiaires jusqu'à la validation du mémoire à partir du mois de mars de la 2^{ème} année. 4 réunions de tutorat sont organisées > 2 en 2^{ème} année / 2 en 3^{ème} année)
- Les documents suivants sont transmis aux stagiaires :
- Fiches individuelles de formation
 - fiches méthodologiques

IV) Programme de la 2^{ème} année d'art-thérapie :

Le programme de la deuxième année de formation en art-thérapie se développe autour de modules d'études.

Tous les modules s'articulent autour de : Ateliers expérientiels, théories, clinique. Connaissances et expériences cliniques : inscription et extraction des éléments conceptuels et théoriques dans des relations de transferts à partir de cas. Méthodologie de l'art-thérapie comprenant : processus en jeu dans une pratique d'art-thérapie, projet thérapeutique (objectif, moyen, méthode), modalités d'observation et d'évaluation. Art-thérapie et institutions, Art-thérapie - se présenter comme art-thérapeute, etc

Les 3 journées sont composées de : - 3/2 journées de formation en art-thérapie - 1/2 journée de médiations artistiques : médiations plastiques, écriture, théâtrale - 1/2 journée Théorie psychanalytique, psychopathologie - 1/2 journée : Clinique

Septembre : Des médiations artistiques à l'art-thérapie

Module 1 : art-thérapie et psychopathologies :

Octobre : névroses - Novembre : psychoses - décembre : handicaps

Module 2 : création et art-thérapie

Janvier : répétition et création - Février : statut de l'objet médiateur

Module 3 : art-thérapie et résistance

Mars : l'angoisse - Avril : l'image spéculaire en atelier

Module 4 : Une séance d'art-thérapie

Mai : l'acte thérapeutique - Juin : fin d'une thérapie

Juillet : Reprises et mémoire Pratique, théorique : reprises et vers le mémoire

- **Avant chaque session, des textes, audios ou visios peuvent être transmis afin d'engager la réflexion.**
- **Des visios-formations peuvent ponctuellement être mises en place en fonction des nécessités sanitaires.**

Le programme détaillé est disponible sur demande

Des notes de synthèses de 5 à 10 pages sont à rédiger à la fin de chaque module. Ces notes de synthèses doivent décrire et témoigner de votre avancée dans l'articulation entre les apports théoriques de la formation et de vos stages pratiques en institutions. Ces notes de synthèses sont considérées comme des étapes en vue de la rédaction de votre mémoire final.

Ces notes de synthèses sont lues et supervisées par Olivier Saint-Pierre formateur principal en art- thérapie et votre tuteur en psychopathologie désigné à partir du mois de février

Programme de la 3ème année d'art-thérapie (2 jours / lundi, mardi) :

Année de professionnalisation / Analyse de la pratique (APP) / 4 ème bloc de compétences. Dans ce sens, il n'y a pas de programme prédéfini. La formation en 3ème année se déroule et s'articule autour de développements pratiques/théoriques en art-thérapie.

- 2 demi journées > Chaque mois un sujet est développé sur suivant une question qu'un stagiaire (ou groupe de stagiaires) souhaite aborder à partir de sa pratique clinique en art-thérapie (stages). Séminaire.
Les Intervenants sont invités en fonction de leur spécialité en lien avec le thème défini.
- 2 demi journées : Ateliers d'analyse de la pratique (APP) clinique/théorique. - Mise en place de l'écrit, mémoire, recherches./ Ingénierie de la profession

V) Certificat de praticien en art-thérapie :

Les études se terminent par un **mémoire d'une trentaine de pages**, dans lequel la pratique et les apports théoriques doivent être clairement articulés. Le mémoire n'est en aucun cas un récapitulatif de la formation, il est un document présentant et signant une réelle aptitude à travailler avec des patients en institution. La rédaction du mémoire est supervisée par un tuteur.

Afin que le suivi pédagogique et le suivi d'écriture du mémoire soit clairement organisés en fonction des disponibilités des tuteurs, le rendu du mémoire doit se faire au plus tard, le 31 décembre après la fin de la formation, soit 9 mois de délai.

Passée cette date, les candidats n'ayant aucunement commencé à écrire leur mémoire avant la date limite (31 décembre).

Ils auront à s'acquitter de la somme de 500 € de frais d'inscription pour le protocole de suivi d'écrit du mémoire (2 étapes) et soutenance.

Soutenance du mémoire : La soutenance orale du mémoire en art-thérapie se déroule auprès de jurés : art-thérapeutes, institutionnels, psychothérapeutes.

Le certificat de praticien-ne en art-thérapie est obtenu en fin de formation à l'issue de la soutenance après validation du mémoire par le jury.

- Si le candidat souhaite développer en plus des exigences propres à la certification du mémoire de praticien en art-thérapie, une étude pratico-théorique autour d'un axe de recherche en art- thérapie, il peut obtenir **le diplôme Schème d'art-thérapie ***.

Le mémoire se compose alors une soixantaine de pages. A l'issue de sa soutenance, après validation du jury, **le certificat de praticien-ne en art-thérapie** et **le diplôme Schème d'art-thérapie** sont délivrés

** le diplôme Schème d'art-thérapie n'est pas un diplôme d'état*

> A noter : Dans le cas où le mémoire n'est pas transmis avant la fin du mois de décembre de l'année en cours (fin de formation en mars) , le stagiaire pourra s'inscrire en **candidat libre**, à partir du mois de janvier de l'année suivante.
Son mémoire sera alors suivi dans sa rédaction jusqu'à la soutenance.

VI) Equipe pédagogique :

Directeur :

Olivier Saint-Pierre, art-thérapeute, formateur

Intervenants en art-thérapie:

Fabienne Saint-Pierre, art-thérapeute
Laurent Chouteau, acteur, voix
François Bardier, art-thérapeute
Marlène Le Gigan, art-thérapeute
Brigitte Baumié, écrivaine
Awena Cozannet, plasticienne
Barbara Inizan, art-thérapeute
Nadia Weyn, Art-thérapeute, plasticienne

et autres intervenants ponctuels

Intervenants en psychopathologie et clinique :

Joël Clerget, psychanalyste,
Antoine Navalon, psychologue
Patrick Dessez, psychologue clinicien,
Mathieu Delval, psychologue Clinicien, musicothérapeute
Delphine Maillo, psychiatre

Stéphanie Gaudillat, formatrice secteur sanitaire et social

Handicap :

Jennifer Fournier

autres intervenants ponctuels en fonction des thèmes abordés (3^{ème} année)

VII) Outils Pédagogiques

Documentation

- 1 - Bibliographie
- 2 - Adresses de lieux de stages
- 3 - liste des institutions de soins françaises
- 4 - Extraits de mémoires Schème AT, Drama
- 5 – Conventions de stages, documents pédagogiques

Outils informatiques pédagogiques

- 1 - transferts de fichiers / vidéos formation *:
- 2- Smash (pour les fichiers lourds Visios / Audios)
En cas d'absence valable (maladie, décès, ou autres) les cours sont enregistrés en audio ou visio et transmis aux stagiaires.
- 3- Zoom / en cas de visio-formation - suivi pédagogique
- 4- Docusign / fiches de présence en cas de visio-formation

** Ces documents audios ou visios sont strictement internes à ATMAO-Schème. Ils ne doivent en aucun cas être diffusés.*

VIII) Tarifs :

2^{ème} année d'art-thérapie :

Financement pris en charge : 5200 €

Financement individuel : 3700 € (payable sur 10 mois, soit 370 € par mois)

3^{ème} année d'art-thérapie :

Financement pris en charge : 3100 €

Financement individuel : 1860 € (payable sur 6 mois, soit 310 € par mois)

Frais d'inscription : 75 €

Prix nets, TVA non applicable – Art. 261-4 CGI

Inscription en candidat libre / mémoire et soutenance : 600 €

IX) ATMAO -Schème

Certifié **Qualiopi**, Registre National Qualité (certificat disponible sur le site Schème ou sur demande)



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie
d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**

Direction : Olivier Saint-Pierre

SARL unipersonnelle **ATMAO**

Siret : 824 044 515 00016 / APE 8559A

N° d'activité 84 69 14896 69 enregistré auprès du préfet de la région Rhône-Alpes

> Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Siège social :

Schème ATMAO

25 avenue de Verdun, 69130 Ecully

Tel : 04 78 33 05 14 / port 06 10 07 25 69

Email : scheme@artherapielyon.fr

site : www.art-therapie-lyon7.fr

Local de formation :

Schème

34 rue des Rancy, 69003 Lyon

Métro B, Place Guichard

Accessibilité aux personnes handicapées

Schéma directeur du programme de la formation en art-thérapie 2 ème année

> En fonction du travail du groupe des variations ponctuelles peuvent intervenir dans le programme

Les 3 journées sont composées de :

3/2 journées de formation en art-thérapie,
1/2 journée de médiations artistiques : médiation plastique, écriture, théâtrale
1/2 journée Théorie psychanalytique, psychopathologie
1/2 journée : Clinique, analyse de la pratique (stages)

Légendes :

- AT : thème art-thérapie
- TH : thème théorie
- MA : thème ateliers de médiations artistiques

Septembre : Des médiations artistiques à l'art-thérapie

AT : Entre art et art-thérapie, différences et fonction
TH : théorie/clinique - Travail introductif : l'art-thérapie comme à-venir
l'écriture clinique
MA : Atelier de médiations plastiques

Module 1 : art-thérapie et psychopathologies

Octobre : Art-thérapie et névrose

AT : Impatience et temps, art-thérapie et hystérie
TH : névroses. Qu'est-ce qu'un corps ?
MA : Atelier écriture

Novembre : Art-thérapie et psychose

AT : AT et psychose, autisme TH : psychoses
MA : gravure, l'image spéculaire

Décembre : Art-thérapie et perversion

AT : entre demande et exigence
TH : suite
MA : Atelier écriture, écriture et autisme

Module 2 : création et art-thérapie

Janvier : Répétition et création

AT : différence et répétition
TH : écriture clinique : cas et l'écriture du cas
MA : Médiation théâtrale

Février : Statut de l'objet Médiateur

AT : art-thérapie, le corps de l'oeuvre
TH : la forme du symptôme
MA : Atelier plastiques, le corps en présence

Module 3 : art-thérapie et résistance

Mars : L'angoisse

AT : Moi ? / Forme volume : le creux comme langage

TH : quand la trace menace le sujet

MA : Atelier écriture

Avril : L'image spéculaire en atelier

AT : L'image spéculaire en atelier

TH : problématique du miroir. Concept de narcissisme (Freud, Lacan)

MA : corporéité et médiation

Module 4 : Une séance d'art-thérapie

Mai : L'acte thérapeutique

AT : entre surgissement et signifiant

TH : l'acte thérapeutique

MA : Atelier gravure

Juin : Fin d'une thérapie

AT : des vitesses différentes

TH : mettre fin à une thérapie

MA : Atelier voix

Tous les modules s'articulent autour de :

- Ateliers expérientiels, théories, clinique. Connaissances et expériences cliniques : inscription et extraction des éléments conceptuels et théoriques dans des relations de transferts à partir de cas.
- Méthodologie de l'art-thérapie comprenant : processus en jeu dans une pratique d'art-thérapie, projet thérapeutique (objectif, moyen, méthode), modalités d'observation et d'évaluation.
- AT et institutions, AT et statuts juridiques, se présenter comme AT, etc